

## FONCTIONNEMENT DE LA CENSURE DE GUERRE.

[Suite de la page 10.]

portent sont inoffensifs. Parlant d'une façon générale, on peut dire que la censure canadienne ne retarde pas du tout ces dépêches; un certain temps doit nécessairement s'écouler entre le dépôt d'une dépêche dans un bureau de télégraphie de l'intérieur, sa transmission à un poste de la côte et son envoi outre-mer. Dans cet espace de temps la censure s'exerce sans le prolonger. Si la dépêche demande examen, le cas est différent; et s'il devient nécessaire de poser des questions par "service de messagers", l'envoi de la dépêche doit être retardé jusqu'à ce que les réponses soient reçues. Si un client dépose une dépêche touchant des affaires personnelles ou commerciales, et s'il ne reçoit aucune demande de renseignements additionnels, il y a gros à parier que les retards, si retards il y a, ne sont pas imputables à la censure canadienne. Les messages hostiles, ou ceux qui sans être de mauvaise foi, peuvent cependant être considérés comme dangereux, sont naturellement sujets à la suppression; la censure a le droit d'arrêter l'expédition d'une dépêche sans être obligée de fournir la moindre explication à l'expéditeur. Comme question de fait, la censure canadienne a usé de ce droit avec beaucoup de ménagements, répondant aux questions posées chaque fois que la chose était possible.

### CENSURE DES CÂBLES.

Il arrive parfois que les câbles sont bloqués, sans que la censure y soit pour rien. Il est possible que la guerre ait augmenté le chiffre d'affaires des compagnies. Le maintien des câbles en bon état en temps de guerre est une tâche difficile, car outre les dommages causés directement par l'ennemi qui arrive parfois à couper les câbles, il faut toujours s'attendre à des ruptures dont la réparation, alors que la campagne sous-marine battait son plein, offrait les plus grands dangers. Un vaisseau occupé à la réparation d'un câble est, en effet, virtuellement immobile, offrant ainsi une excellente cible aux sous-marins ennemis. Plus d'une fois il est arrivé qu'un tiers des câbles transatlantiques étaient hors de service en même temps, ce qui veut dire que les câbles en bon état se trouvaient surchargés. Quand les câbles sont ainsi surchargés, des délais se produisent inévitablement, délais que le client est porté à attribuer à la censure au lieu d'en chercher l'explication dans les difficultés matérielles.

### LA CENSURE ET LE PUBLIC.

L'un des aspects de la censure des câbles au Canada a été la cordialité des relations qui n'a cessé d'exister entre le public et les censeurs. Il a été répondu avec soin aux questions et aux plaintes, et peu nombreuses, à la vérité, sont les correspondances qui se sont closes, le plaignant restant mécontent. L'administration doit payer un tribut d'admiration aux hommes d'affaires du Canada pour la loyauté et la patience dont ils ont fait preuve dans ces conditions nouvelles pour eux et qui souvent ont dû leur paraître vexatoires. De son côté, l'administration peut donner l'assurance que tous les efforts ont été faits pour supprimer les obstacles et pour faciliter les communications et transactions d'intérêt public. (On peut ajouter que la censure s'est tenue éloignée de toute censure politique, et s'est strictement occupée de questions commerciales et militaires.)

Enfin la question se pose de savoir si le temps n'est pas venu de supprimer la censure des câbles.

### SURVEILLANCE NÉCESSAIRE.

Il est incontestable que certains relâchements sont possibles. Il n'est plus nécessaire d'observer le secret sur le mouvement des vaisseaux; parlant d'une façon générale, il n'est plus nécessaire non plus de se protéger contre la transmission de renseignements d'ordre militaire à des agences ennemies. Ces relâchements ont été effectués.

Il n'en reste pas moins que nous sommes encore en guerre, quoique en période d'armistice. Il serait évidemment fou d'autoriser l'état major général allemand à télégraphier en toute liberté, disons à ses agents au Mexique, qui ont été la cause de tant d'ennuis et de per-

## LE MINISTÈRE DE LA MILICE RECHERCHE LES PARENTS DE CERTAINS SOLDATS

Le ministère de la Milice et de la Défense s'est efforcé, mais sans résultat, de retrouver les parents des soldats suivants portés sur la liste des tués ou des blessés. Les personnes intéressées qui verront cette liste sont priées de communiquer avec le ministère de la Milice, à Ottawa.

Grade et nom.	Sort du soldat.	Proche parent.	Parent	Dernière adresse.
Soldat Bailey, Robert Edward	Tué, 1-10-18	Mme Lilian Bailey	Epouse	Hamilton P.O., Ont.
Soldat Bernard, John Baxter	Tué, 8-8-18	Mme N. B. Parker	Sœur	Sago, Va., E.-U.
Soldat Fortin, Peter	Mort de bles., 18-2-18	Alphonse Fortin	Frère	Fall River, Mass., E.-U.A.
Soldat Hunting, D. B.	Mort, 28-7-18	M. Roy Hunting	Frère	Pullman, Wash., E.-U.A.
Soldat Moran, Thomas	Prés. mort, 10-11-17	Mlle Helen Moran	Sœur	137 Jersey, Ave., Jersey City, E.-U.A.
Soldat Murray, G. A.	Tué, 30-9-18	Sylvester Murray	Frère	303 rue Tremont, Boston, Mass., E.-U.
Soldat Russell, Nick	Mort, 5-12-18	Helen Variam	Sœur	143 rue Abbott, Détroit, Mich., E.-U.
Soldat Smith, Charles	Tué, 6-11-18	Tom Smith	Frère	229 St. Anthony Ave., St-Paul, Minn.
Soldat Suave, Medard	Tué, 3-10-18	Bella Koch	Sœur	Aux soins de Mme J. H. Benedick, 875 Park Ave., N.-Y., E.-U.A.
Soldat Wheeler, Charles	Mort, 8-11-18	Charles Wheeler	Père	Lindsay, Ont.
Soldat Wilson, Charles J.	Tué, 8-5-15	Mme Margaret Wilson	R.N.S.	1117 rue Yates, Victoria, C.B.

tes durant la guerre; et nous ne pouvons nous protéger contre de pareilles communications que par la surveillance des câbles.

### LE COMMERCE D'APRÈS-GUERRE.

Il y a en plus le côté commercial de la question. Nous nous sommes rendus compte, un peu tard, combien étroitement organisés étaient la finance l'industrie et le commerce allemands avant la guerre; quelles relations étroites ils avaient avec l'autocratie militaire; dans quel esprit essentiellement "inamical" ils faisaient affaires avec les autres pays et quel grand danger ils constituaient pour leurs voisins et la confédération britannique. En ces derniers temps deux choses sont devenues évidentes. L'une est que durant la guerre cette organisation s'est fortifiée, si bien qu'à l'heure actuelle, tout le commerce allemand peut être considéré comme un vaste monopole agissant en commun avec le gouvernement, ou avec les divers intérêts et influences qui dominent ce gouvernement. L'autre est que l'Allemagne, ainsi organisée, se propose de livrer une bataille désespérée pour le commerce d'après-guerre. Cette bataille sera conduite par l'intermédiaire de prête-noms en pays neutres, et durant notre période de démobilisation et de reconstruction, pourrait offrir pour nous de graves dangers. La majorité de la population au Canada, dans le reste de l'empire et en pays alliés, envisagera cette perspective avec aversion. Pour combattre cette tentative, qui sera certainement faite, qui se prépare en ce moment, qui en vérité est déjà commencée, la censure des câbles reste une arme particulièrement effective. Tant que dure la guerre, nous n'avons aucune raison d'accorder aux commerçants allemands l'usage des câbles que nous contrôlons et pour la protection desquels nous nous sommes battus et avons dépensé notre argent. Nous n'avons aucune raison non plus d'accorder l'usage de ces câbles aux amis cachés des allemands en pays neutres, à des personnes qui ont forgé des documents pour essayer de nous faire croire qu'ils ne commerceraient qu'avec leurs concitoyens. Nous devons continuer à surveiller nos câbles pour repousser l'offensive commerciale de l'après-guerre.

### Statistique de pêche dans les eaux intérieures.

Il y a eu une augmentation considérable dans la quantité de poissons pris dans les eaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, au cours de l'année dernière, d'après le rapport du département du Service Naval, division des pêcheries, pour 1917. Au Manitoba, il y a eu augmentation dans la pêche du poisson blanc; tandis que, dans la Saskatchewan, l'augmentation du poisson blanc pêché a été de 34 pour 100, celle du brochet, 10 pour 100, et celle du brocheton, 20 pour 100. Dans l'Alberta, on a constaté une augmentation de 28 pour 100 dans la pêche du poisson blanc, de 34 pour 100 dans celle du brochet et 40 pour 100 dans celle du brocheton.

## LE POISSON PLAT EST ÉCONOMIQUE ET DEVIENT POPULAIRE

La commission de ravitaillement estime qu'il s'en est vendu 3,500,000 livres depuis six mois.

Le poisson plat du Pacifique a conquis la faveur générale depuis six mois, période au cours de laquelle on estime qu'il s'en est vendu trois millions cinq cent mille livres, d'après le rapport du capitaine F. W. Wallace, de la section des pêcheries de la Commission canadienne de ravitaillement. Antérieurement à la campagne inaugurée par cette Commission, le poisson plat était virtuellement inconnu au Canada; il ne se vendait pas et la consommation en était nulle. Chaque année, les pêcheurs du littoral du Pacifique en gaspillaient des milliers de livres.

"On a attiré mon attention sur une déclaration parue dans les journaux, avertissant le public de ne pas se laisser induire en erreur en achetant du poisson plat pour du poisson blanc, parce que le prix du poisson plat est moins élevé, dit le capitaine Wallace. Il est juste d'ajouter, cependant, que le poisson plat ne se vendrait pas à meilleur marché que le poisson blanc si le prix et les bénéfices des pêcheurs et distributeurs de poisson plat n'avaient pas été fixés par la Commission canadienne de ravitaillement de façon à lui permettre de se créer un marché, et afin de le présenter au public canadien comme un succédané pour les poissons plus coûteux, comme le fletan, le saumon et le poisson blanc. Les poissons plats sont très recherchés en Angleterre où la sole est particulièrement estimée; on la considère comme le plus délicatement savoureux des poissons d'eau salée. En Europe, la sole, la barbe, la plie et le carrelet obtiennent des prix beaucoup plus élevés que la morue et l'aiglefin, ou même que le fletan. Au Canada, à l'heure actuelle, les poissons plats se vendent au même prix que la morue et l'aiglefin, mais cela provient de ce que ce poisson a été jusqu'ici ignoré chez nous, la Commission canadienne de ravitaillement n'ayant réussi que tout dernièrement à en placer sur le marché local."

### Les 114e et 154e bataillons.

Dans la liste des régiments, autorisée par le ministère de la Milice et publiée dans le "Bulletin Officiel Canadien" du 10 décembre 1918 (N° 11), le 114e bataillon avait pour base de recrutement Niagara, Ont. De fait, il a été recruté dans le comté Haldimand, avec quartier général à Cayuga. Un autre bataillon, le 154e, avait pour base de recrutement Wellington, Ont. Le Bulletin a été informé depuis que ce dernier bataillon a été levé à Cornwall, Ont.

## EMBARGO SUR LE BÉTAIL À CAUSE DE MALADIE NOUVELLE.

Le ministère de l'Agriculture a reçu du haut commissaire du Canada à Londres un câblogramme l'avertissant de l'invasion d'une épidémie nouvelle dans le comté d'Yorkshire. On a aussitôt commandé d'annuler tous les permis déjà émis pour l'importation de bestiaux, moutons et autres ruminants, ainsi que des porcs de la Grande-Bretagne au Canada, à l'exception de ceux concernant les animaux déjà mis à bord des transports en route. Les avis ordinaires ont été donnés aux compagnies de vapeurs et aux éleveurs de bétail intéressés.

## PERMIS D'IMPORTATION POUR FOURRURES CANADIENNES AUX ETATS-UNIS

Le Conseil du commerce de guerre des Etats-Unis annonce, dans un récent règlement, qu'un permis d'importation général, connu sous le titre de Pbf n° 30, a été émis concernant l'importation du Canada de fourrures brutes d'origine canadienne, si elles sont consignées à Frenston Bros. Co., George B. Herzig Co. (Inc.), Joseph Ullman (Inc.) ou à telles autres firmes qui auront pris des arrangements convenables avec le Bureau du commerce de guerre américain. La base de cette entente est l'engagement pris par la maison licenciée de faire rapport de toute fourrure reçue par elle qui ne serait pas d'origine canadienne et de la soumettre à la disposition du Conseil du commerce de guerre des Etats-Unis.

### Grain exporté au cours de l'année.

Un sommaire sur le commerce canadien au cours des trois dernières années, publié par le Bureau fédéral des statistiques, démontre qu'on a exporté du Canada, en 1916, 210,427,607 boisseaux de blé, évalués à \$244,322,504; 73,400,109 boisseaux d'avoine, évalués à \$36,126,457, et 13,290,433 boisseaux d'autres grains, évalués à \$10,251,925. En 1917, on exporta 137,022,900 boisseaux de blé, évalués à \$310,788,803; 55,950,093 boisseaux d'avoine, évalués à \$36,934,437, et 8,963,892 boisseaux d'autres grains, évalués à \$10,465,231. En 1918, on exporta 76,602,715 boisseaux de blé, évalués à \$181,245,016; 34,879,920 boisseaux d'avoine, évalués à \$30,370,762, et 6,360,175 boisseaux d'autres grains, évalués à \$10,929,184. Ces chiffres sont pour la période de douze mois se terminant en novembre de chaque année.